



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Le Conseil d'Etat revalorise le salaire des apprentis et clarifie les règles d'engagement des stagiaires

En cette période de rentrée scolaire, le Conseil d'Etat salue l'arrivée de 318 jeunes qui ont choisi comme employeur l'Etat de Vaud pour effectuer leur formation professionnelle. A partir du premier janvier 2016, tous les apprentis de l'administration cantonale verront leur rémunération augmenter dans le cadre de la volonté du gouvernement de revaloriser la formation professionnelle.

Ce matin, Nuria Gorrite, cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines a accueilli les 318 nouveaux apprentis qui commencent leur formation professionnelle dans l'une des quelque 50 formations professionnelles disponibles au sein de l'Etat. Ceux-ci ont notamment appris la décision du Conseil d'Etat de revaloriser leur rémunération à partir du 1er janvier prochain.

Cette hausse de rémunération sera introduite en deux temps, le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2017. Les barèmes n'avaient pas été revalorisés depuis 1994. L'indexation accordée depuis cette date aux employés de l'Etat a servi de base à l'augmentation décidée. Concrètement, le salaire mensuel des apprentis de première année passera de 600 fr. à 650 fr. en 2016, puis 670 fr. en 2017 (de 800 fr. à 850 fr., puis 890 fr. pour ceux en 2e année ; de 1100 fr. à 1150 fr., puis 1230 fr. en troisième année; de 1400 fr. à 1'500 fr., puis 1'625 fr. pour les 4e année).

Si la filière d'employé de commerce reste encore à ce jour la formation la plus recherchée, avec 157 nouveaux apprentis, l'administration en a aussi engagé dans les domaines de la viticulture, de la géomatique et de la mécanique. En tout, ce sont quelque 800 jeunes qui sont actuellement en formation. Le Conseil d'Etat souhaite continuer à soutenir le développement de nouvelles filières de formation. Il entend aussi diversifier les profils qui intègrent le service public, en favorisant

particulièrement l'intégration de jeunes en situation de handicap, désirant concilier leur formation avec une carrière sportive ou en situation de réinsertion. En créant en janvier dernier l'unité de l'apprentissage, rattachée au Service du personnel, le gouvernement a également offert aux services un soutien et des conseils pour mettre en oeuvre des mesures en faveur d'un encadrement de qualité.

En tant qu'employeur formateur visant des politiques des ressources humaines exemplaires, le Conseil d'Etat a par ailleurs clarifié et harmonisé les conditions d'engagement des stagiaires au sein de l'Administration cantonale vaudoise, ce qui leur garantit un traitement équitable au sein de la fonction publique. Il s'agit notamment de prévenir tout dumping salarial et de fixer les durées maximales des stages et leur non renouvellement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 août 2015

DIRH, Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des relations humaines, 021 316 70 00. SPEV. Filip Grund, chef du Service du personnel, 021 316 19 01